

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 27 mars 2023 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

Conservatoire

19 - Tarifs 2023

Marie-Claire LEMARCHAND donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

La refonte des tarifs du conservatoire en 2022 a généré des changements importants :

- Une baisse du tarif pour les plus petits quotients et donc pour les familles aux plus petits revenus
- Une hausse pour les plus hauts quotients.

Les baisses ou les hausse subies entre les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 sont résumées dans le tableau ci-dessous (rouge pour les hausses – vert pour les baisses).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30



Tranche Quotient Familial	MUSIQUE			OPTION	DANSE		Location Instrument	
	Coursus, Parcours	Pratique Collective			Coursus	Cours unique		
		Unique	Avec technique vocale ou FM					
Enfants (Jusqu'à 17 ans au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	-42,40 €	-92,80 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		2	-51,70 €	-37,40 €	-84,80 €	-26,35 €	-76,80 €	
		3	-65,05 €	-31,40 €	-75,80 €	-26,50 €	-89,20 €	
		4	-54,40 €	-25,40 €	-66,80 €	-26,70 €	-99,55 €	
		5	-59,80 €	-19,40 €	-57,80 €	-28,90 €	-76,75 €	
		6	4,20 €	-12,40 €	-47,80 €	-3,90 €	-17,75 €	
		7	72,20 €	-5,40 €	-36,80 €	21,10 €	41,25 €	
		8	120,20 €	1,60 €	-26,80 €	46,10 €	87,25 €	
Hors Territoire		49,55 €	-1,50 €	-39,00 €	3,80 €	20,60 €		
Adultes (18 et plus au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	-17,40 €	-54,80 €	0,00 €	0,00 €	-285,00 €
		2	-57,70 €	-13,40 €	-48,80 €	-21,35 €	-72,80 €	-254,00 €
		3	-57,05 €	-9,40 €	-42,80 €	-16,50 €	-83,20 €	-218,00 €
		4	-52,40 €	-5,40 €	-36,80 €	-11,70 €	-88,55 €	-185,00 €
		5	-43,80 €	-1,40 €	-30,80 €	-8,90 €	-60,75 €	-141,00 €
		6	24,20 €	2,60 €	-24,80 €	21,10 €	7,25 €	-100,00 €
		7	96,20 €	6,60 €	-18,80 €	51,10 €	75,25 €	-40,00 €
		8	148,20 €	10,60 €	-12,80 €	81,10 €	123,25 €	-5,00 €
Hors Territoire		89,55 €	6,50 €	-27,00 €	73,80 €	68,60 €	40,00 €	

Lors de la commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 2 mars 2023, les constats suivants ont été faits :

- Certaines hausses subies l'année dernière excèdent largement les 5,8 %, et il n'est donc pas envisageable d'augmenter le tarif de nouveaux cette année pour ces publics.
- Il n'est pas non plus question d'augmenter les plus petits quotients sans faire de même pour les plus élevés, d'autant plus que ces changements généreraient une hausse négligeable au niveau des recettes du service.

La commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » propose donc de ne pas augmenter les tarifs pour l'année 2023.

Un ajustement est proposé pour les élèves inscrits à la fois en technique vocale et en chorale. Selon l'ancienne grille de tarifs en vigueur jusqu'à 2021, ces élèves se voyaient facturer 2 fois le tarif option. La nouvelle grille ne le leur facture qu'une fois et beaucoup d'élèves s'étonnent de cette baisse. Il est donc proposé une nouvelle case de tarifs pour ces élèves : (tarifs option) X 1,5.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant la proposition et l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur, culture » du 2 mars 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 14 mars 2023,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- De valider la grille tarifaire suivante, proposée pour l'année 2023-2024, étant précisé que des arrondis ont été appliqués à l'euro entier, de manière à pouvoir effectuer les réductions de 25% ou 50% prévues pour les familles dont plusieurs membres sont inscrits.

		Conservatoire de Vire Normandie							
		TARIFS ANNUELS							
GRILLE 2023/2024	Tranche Quotient Familial	MUSIQUE			OPTION	DANSE		Location Instrument	
		Cursus, Parcours	Pratique Collective			Cursus	Cours unique		
	Unique		Avec technique vocale ou FM						
Enfants (Jusqu'à 17 ans au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	15,00 €	22,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100,00 €
		2	40,00 €	20,00 €	30,00 €	25,00 €	36,00 €	28,00 €	
		3	88,00 €	26,00 €	39,00 €	50,00 €	80,00 €	62,00 €	
		4	140,00 €	32,00 €	48,00 €	75,00 €	125,00 €	88,00 €	
		5	196,00 €	38,00 €	57,00 €	100,00 €	176,00 €	128,00 €	
		6	260,00 €	45,00 €	67,00 €	125,00 €	235,00 €	165,00 €	
		7	328,00 €	52,00 €	78,00 €	150,00 €	294,00 €	210,00 €	
		8	376,00 €	59,00 €	88,00 €	175,00 €	340,00 €	256,00 €	
	Hors Territoire	400,00 €	72,00 €	108,00 €	180,00 €	368,00 €	280,00 €		
Adultes (18 et plus au 1 ^{er} septembre)	Vire Normandie	1	0,00 €	40,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120,00 €
		2	44,00 €	44,00 €	66,00 €	30,00 €	40,00 €	31,00 €	
		3	96,00 €	48,00 €	72,00 €	60,00 €	86,00 €	67,00 €	
		4	152,00 €	52,00 €	78,00 €	90,00 €	136,00 €	100,00 €	
		5	212,00 €	56,00 €	84,00 €	120,00 €	192,00 €	144,00 €	
		6	280,00 €	60,00 €	90,00 €	150,00 €	260,00 €	185,00 €	
		7	352,00 €	64,00 €	96,00 €	180,00 €	328,00 €	245,00 €	
		8	404,00 €	68,00 €	102,00 €	210,00 €	376,00 €	280,00 €	
	Hors Territoire	440,00 €	80,00 €	120,00 €	250,00 €	416,00 €	320,00 €		

Tarif dégressif famille	
2 ^{ème} personne	Réduction -25%
3 ^{ème} personne et suivantes	Réduction -50%
Le tarif Option concerne :	
Danse pour les élèves musiciens	
Jardin, Éveil, Initiation, Découverte	
2 ^{ème} instrument, Technique Vocale, FM seule	
Frais d'inscription : 30,00 € par famille	

Calcul du Quotient Familial :	
(Revenu Fiscal de Référence année N-1/12) /Nbre de parts	
Quotient Familial	Tranche
0,01 ≤ QF ≤ 250,00	1
250,01 ≤ QF ≤ 450,00	2
450,01 ≤ QF ≤ 650,00	3
650,01 ≤ QF ≤ 850,00	4
850,01 ≤ QF ≤ 1150,00	5
1150,01 ≤ QF ≤ 1450,00	6
1450,01 ≤ QF ≤ 1750,00	7
QF supérieur à 1750,01	8

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30

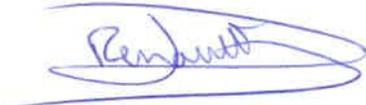
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	10
Vote Pour	41	10
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Dimitri RENAULT



Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Marc ANDREU SABATER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 13

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 10

Nombre de membres absents: 3

Le 27 Mars 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 21 Mars 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 21 Mars 2023.

Dimitri RENAULT a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard		<input checked="" type="checkbox"/>		Valérie OLLIVIER
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Anne	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBES Martine		<input checked="" type="checkbox"/>		Patrick GOSSMANN
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception en préfecture

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30

DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
COIGNARD Cindy		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel		<input checked="" type="checkbox"/>		Nicole DESMOTTES
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Philippe MALLÉON
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane		<input checked="" type="checkbox"/>		
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne		<input checked="" type="checkbox"/>		
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine		<input checked="" type="checkbox"/>		Sylvie GELEZ
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20230407-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2023

Affichage : 07/04/2023

Délibération n°2023/03/27/19 du 27 mars 2023 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.